

tants du Bas-Canada? Non, la mesure fut introduite par le gouvernement Chauveau et soutenue par moi, tandis que l'honorable député, actuellement président du Conseil, lui faisait opposition. Cette mesure que les protestants souhaitaient, nous l'avons soutenue et défendue, voulant du même coup dégager la parole de Sir George et rendre justice aux protestants.

Ce n'est pas tout, M. l'Orateur. Combien de fois n'avons-nous pas vu des comtés bas-canadiens — des comtés franco-canadiens — élire pour leurs députés des hommes qui leur étaient étrangers de croyance et d'origine, et cela, contre des adversaires catholiques romains et franco-canadiens.

M. W. Price, le frère du sénateur, se présenta dans le comté de Chicoutimi et Saguenay, et la grande majorité des votes catholiques de ce comté appuya la candidature de ce protestant anglais. M. Price lui-même fut élu pour le conseil législatif par les comtés de Chicoutimi, Saguenay, Charlevoix, et Montmorency, l'une des divisions électorales les plus considérables; il remporta la victoire sur l'honorable M. de St. Just, un catholique romain, un franco-canadien. Et c'est là ce que vous appelez de la persécution contre les protestants du Bas-Canada?

Mais, M. l'Orateur, de l'autre côté de la Chambre, il y a l'honorable député du comté de Beauce, qui n'est pas catholique, et dont l'élection a été assurée par le vote catholique de cette division. Est-ce là de la persécution de la part des catholiques? Mon ami, le député des Trois-Rivières, a été élu lui aussi, par une imposante majorité, et cependant il n'est pas catholique, et c'est un comté catholique qui l'a nommé son représentant. Et le chef des libéraux de la province de Québec, qui l'a élu: un comté protestant? Non: le comté de Lotbinière, où l'on ne compte pas dix protestants, et cette division électorale l'a plus d'une fois réélu par acclamation.

L'honorable M. Nelson a été élu par des catholiques, et M. W. R. Ross a été élu deux ou trois fois député de la Beauce. J'ai lieu de croire que mon ami, le député de Châteauguay n'a pas eu à se plaindre de la persécution des catholiques bas-canadiens. Il a été élu membre par une

imposante majorité, grâce au vote catholique. L'honorable monsieur qui a été présenté à la Chambre cette après-midi, l'hon. député de Gaspé est un protestant élu par une division électorale catholique, et aussi longtemps que l'hon. député voudra siéger en Chambre, aussi longtemps il sera élu par le comté qu'il représente. Si je m'arrête à tous ces détails, M. l'Orateur, si j'amène ces preuves écrasantes, ce n'est que pour détruire, autant que cela sera possible, la fâcheuse impression causée par un discours que l'hon. membre de Châteauguay a si justement qualifié de malencontreux. Je crois que l'hon. ministre qui a prononcé cette harangue la regrettera toute sa vie, parce qu'il a troublé cette bonne harmonie qui régnait, non-seulement dans le Bas-Canada, mais encore par toute la Confédération.

Dans tous les cas, le gouvernement de la province de Québec est déterminé à rendre justice aux protestants, et leurs droits seront respectés comme par le passé. Oui; les protestants refuseront d'approuver les sentiments énoncés par l'hon. ministre des Postes, sentiments qui n'auraient jamais dû être exprimés.

Nous n'avons réclamé, M. l'Orateur, rien autre chose que nos droits. Et que demandons-nous? L'hon. ministre dit que le clergé catholique est intervenu dans les élections; c'est la base de son argumentation; c'est le vrai et unique motif de sa déclaration de guerre dans le Bas-Canada. Mais que font les prêtres? Quelle est la manière d'agir des catholiques du Bas-Canada? En quoi diffère-t-elle de celle suivie par les prêtres catholiques d'Ontario? Ne sont-ils pas citoyens du Canada? Y a-t-il quelqu'un qui soit disposé à enlever à l'hon. député ses droits de citoyen? Pourquoi donc alors veut-il refuser à nos évêques et à nos prêtres l'exercice de leurs droits? Je suis convaincu que le gouvernement n'essayera pas d'enlever à une classe d'hommes aussi considérables ses privilèges et ses droits. Ils doivent posséder et conserver ces droits, et il est certain qu'ils leur seront maintenus.

Mais l'hon. président du Conseil veut donner l'appui de son nom, de sa parole, de sa position pour effectuer la séparation de l'Eglise et de l'Etat; il